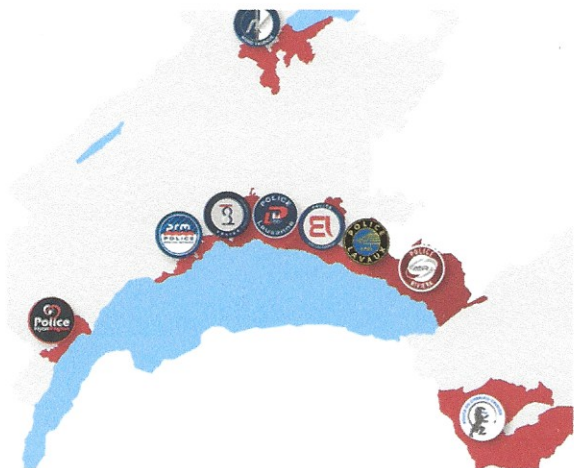


**POSTULAT N°03 -2026 – SEANCE DU 3 JUIN 2026 –  
CORPS DE POLICE EST LAUSANNOIS : ETAT DES LIEUX,  
EN PREVISION DES BESOINS FUTURS ET DANS LE CONTEXTE DE LA REMISE EN QUESTION ACTUELLE  
DE LA POLICE COORDONNEE**

#### SITUATION ACTUELLE

Historiquement, il y avait 85 corps de police dans le canton de Vaud. Aujourd'hui, il n'y en a plus que 9, qui couvrent 49 communes, soit près de 500'00 habitants (60% de la population vaudoise), avec un effectif total de 954 policiers. Ils sont regroupés en deux associations faîtières : la Conférence des directeurs de police et la Société des Officiers de police, sous l'égide de la Police coordonnée vaudoise, selon la LOPV entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012, après le rejet de l'initiative d'Artagnan pour une police unifiée (2009). Le reste du territoire est couvert par la police cantonale.



Le Corps de Police Est lausannois : couvre les communes de Belmont, Paudex, Pully et Savigny, soit 28'180 habitants sur une surface de 25,2 km<sup>2</sup>. Effectif : 46 policiers, 7 assistants de sécurité publique, 11 collaborateurs civils.

À titre de comparaison, le corps de police voisin de Lavaux (APOL) couvre les communes de Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Lutry, Puidoux, Rivaz, St-Saphorin, soit 22'166 habitants sur une surface de 44,3 km<sup>2</sup>. Effectif : 36 policiers, 4 assistants de sécurité publique, 12 collaborateurs civils.

La Police coordonnée rassemble la police cantonale (gendarmerie et police de sûreté) et les 9 corps des polices communales vaudoises. Ceux-ci assurent la couverture policière de base et la sécurité de proximité : police secours (par ex. assistance aux personnes âgées ou en situation de handicap), enregistrement des plaintes, constats des infractions à la LStup et police de circulation. La police judiciaire et la prévention criminelle relèvent de la police cantonale.

Conditions pour avoir un corps de police : il faut une centrale d'appel (permanence) et deux patrouilles au moins.

#### LA POLICE COORDONNEE EST CRITIQUEE TANT PAR LES POLICIERS QUE PAR LES POLITIQUES

Ce système de police coordonnée vaudoise est aujourd'hui jugé défaillant par plusieurs syndicats policiers. Neuf corps de police différents compliquent l'organisation et la cohérence opérationnelle actuelle. Devant ce constat, le syndicat des gendarmes vaudois a relancé le débat sur une rationalisation du système sécuritaire cantonal : la police unique serait une piste à suivre. Pierre Aepli, ancien commandant de la police cantonale vaudoise, l'affirmait encore récemment dans les colonnes du Temps<sup>1</sup> : « Le système policier du canton de Vaud est sous pression en raison de sa complexité, de la hausse de la criminalité, des problèmes budgétaires et de la crise de la police lausannoise. Dans ce contexte, la création d'une police unique redevient d'actualité. La fusion des polices vandoises, démarche lancée en 1993, a certes accouché péniblement de quelques améliorations, mais livre un constat sans appel : la police dite coordonnée n'est pas à la hauteur des défis actuels. Coûteuse, elle est paralysée par une gouvernance inefficace où s'enchevêtrent à différents niveaux fonctions politiques et opérationnelles. [...] Les structures doivent être simplifiées

<sup>1</sup> [Plaidoyer en faveur d'une police unique vaudoise - Le Temps](#)

et décroisées pour passer d'une organisation reposant sur la juxtaposition et la coopération (plus imaginaire que réelle) d'entités indépendantes à un système unifié et cohérent. [...] Une police unique amoindrirait largement ces difficultés. Elle garantirait la cohérence stratégique et la clarté de commandement, harmoniserait les processus et les doctrines, éliminerait les doublons, optimiserait l'allocation des ressources, ouvrirait de nouvelles perspectives de carrière et supprimerait les dysfonctionnements nés de l'imbrication des rôles. »

De son côté, le Grand Conseil vaudois s'est aussi saisi de cette problématique depuis trois ans environ. Après un premier postulat retiré<sup>2</sup>, la commission ad hoc a déposé lors de la séance du 28 janvier 2025 le postulat 25\_POS\_7 « Police coordonnée : quelles pistes pour améliorer le système actuel ? »<sup>3</sup> soutenu par tous les partis. Dans le cadre de ses travaux, elle a entendu toutes les parties prenantes. Elle retient que « les polices communales revendiquent avant tout un avantage en matière de police de proximité et de prévention, avec des échanges privilégiés au niveau des autorités locales, et des partenaires locaux », mais que « plusieurs problèmes sont récurrents, et en premier lieu l'unification des statuts (grilles de salaires, conditions sociales, caisses de pension), principale mais pas unique cause des migrations d'effectifs vers d'autres corps de police, vers la police cantonale, vers d'autres cantons, voire vers d'autres activités professionnelles. [...] La standardisation des procédures (serveurs informatiques propres à chaque corps), la démultiplication des structures visant des buts similaires (intendants, gestionnaires des parcs de véhicules, recrutement), la disparité des équipements techniques, le cloisonnement des secteurs d'intervention ont également été épinglés. »

À cette insatisfaction généralisée s'ajoutent d'autres facteurs qui rendent encore plus urgent une réflexion salutaire sur le fonctionnement de la police. Il y a d'abord l'enjeu démographique, la ville de Pully est près d'atteindre les 20'000 habitants. Or, comme on le sait, plus d'habitants égale plus d'activité policière. La criminalité évolue elle aussi à un rythme fulgurant et est de plus en plus difficile à localiser. La Statistique policière de la criminalité recense une augmentation de la cybercriminalité, des atteintes au patrimoine (cambriolages et vol de vélos), et des violences graves (notamment aussi chez les mineurs). Les organisations du crime organisé se professionnalisent toujours plus et travaillent en réseaux à large échelle à travers les pays et les cantons. L'urbanisation croissante de Pully et sa proximité avec Lausanne, qui sert de plaque tournante à certaines mafias (Confraternités nigérianes spécialisées dans le trafic de stupéfiants et la traite des êtres humains, mafia calabraise 'Ndrangheta) peut faire craindre un débordement de leurs activités sur le territoire pulliéran. Enfin, il ne faut pas oublier la complexification des procédures et l'engorgement du système pénal, qui peine à suivre. Ces phénomènes posent de multiples défis à la police et soulignent la nécessité de renforcer la coopération policière, d'améliorer la coordination et de permettre l'interopérabilité des systèmes d'information de police. Comme le résume la commission ad hoc précitée : « tous ces éléments font que l'organisation policière vaudoise ne pourra pas rester aussi morcelée dans la durée. L'organisation future devra intégrer une plus grande capacité de coordination et de décision pour l'ensemble du territoire ».

Un exemple de changement récent est la ville d'Orbe qui est sortie de la Police du Nord Vaudois (PNV). Elle a installé trois îlots au cœur de la vieille ville dans une antenne de Gendarmerie rattachée au poste de Chavornay (Il s'agit d'une fonction à cheval entre un gendarme et un répondant de proximité qui gère les problématiques récurrentes). La gendarmerie mobile assure l'intervention 24h sur 24 avec une présence renforcée de 14h à 23h. C'est la patrouille la plus proche qui intervient,

---

<sup>2</sup> [24 POS 2 depot.pdf](#)

<sup>3</sup> [25 POS 7 - Postulat Jerome De Benedictis et consorts au nom de la commission ad hoc 24\\_113 - Police coordonnée : quelles pistes pour améliorer le système actuel ?. | État de Vaud](#)

optimisant les délais d'intervention, ce qui permet des renforts entre secteurs lorsque nécessaire, garantissant un maillage territorial efficace.

Dans ce contexte de remise en question au niveau cantonal et au regard de l'évolution de la criminalité et de l'explosion démographique, je demande à la Municipalité :

- de présenter un bilan de l'action du Corps de police Est lausannois dans le cadre de la Police coordonnée, en mettant en lumière les avantages et les inconvénients pour la ville de Pully du point de vue opérationnel, organisationnel et financier ;
- d'examiner la pertinence du périmètre du Corps de police Est lausannois, en mettant en lumière les avantages et les inconvénients pour la ville de Pully du point de vue opérationnel, organisationnel et financier ;
- d'identifier les difficultés rencontrées, en détaillant les aspects liés à l'opérationnel, à la logistique, à la communication, aux finances et aux ressources humaines,
- d'identifier les défis futurs en matière de police pour la ville de Pully,
- d'envisager d'autres formes d'organisation possibles, par exemple la fusion avec le Corps de police de Lavaux,
- de prévoir une stratégie pour la ville de Pully en cas de changement de système dans le canton, notamment en cas de passage à une police unique.

Je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien porter à ce postulat.

Pully, le 25 mai 2026

Claudia Gämperle,

Les Vert-e-s

André Ogay,

socialiste

Jean-Marc Martiny

PLR.